



LIVRET DE L'ÉTUDIANT



Etudier au SAVOIE LEMAN

Vivre à THONON LES BAINS



LYCEE HÔTELIER SAVOIE LEMAN – 40 BD CARNOT BP 502 74203 THONON CEDEX –
TEL : 04.50.71.13.80 – FAX : 04.50.71.16.14 – MAIL : Ce.0740047Z@ac-grenoble.fr

Vivre et Etudier au Lycée Savoie Léman à Thonon les Bains

Le lycée hôtelier SAVOIE LEMAN est un Etablissement Public d'Enseignement, les études y sont **GRATUITES**.

Certains frais sont cependant générés par la nécessité de posséder un trousseau et un outillage professionnel et de se conformer à la réglementation de l'établissement en matière de tenue vestimentaire quotidienne.

De même, conformément à la législation française appliquée aux établissements secondaires et d'enseignement supérieur, les manuels scolaires sont à la charge de l'étudiant. Celui-ci doit également posséder une « couverture sociale » personnelle et donc pour cela adhérer à une mutuelle étudiante.

1. TROUSSEAU ET OUTILLAGE

- Tenue professionnelle cuisine et restaurant : elle est à acquérir auprès de la SOCIETE BRAGARD, au moyen des bons de commande fournis par l'établissement :

Filles (tarifs 2007)	294.00 € TTC + 35.95 € TTC (chaussures*)
Garçons (tarifs 2007)	292.90 € TTC + 39.95 € TTC (chaussures*)

*Les chaussures de service peuvent être acquises dans tout autre magasin à votre convenance à la condition expresse de choisir un modèle conforme aux exigences (cf. annexe 3).

- Mallette de cuisinier : elle est à acquérir auprès de la SOCIETE COUTEL, au moyen du bon de commande fourni par l'établissement (annexe 4).

Mallette complète et identifiée (gravure au stylo électrique) 117.00 € TTC (tarifs 2007)

La tenue quotidienne reste personnelle (pas d'uniforme) et donc sans budget défini mais doit être conforme aux exigences du règlement intérieur .

2. MANUELS SCOLAIRES ET REPROGRAPHIE

La Fédération des Parents d'Elèves (FNAPEETH) propose aux élèves et étudiants de 1^{ère} année, moyennant une adhésion à leur Association, un achat groupé des manuels scolaires. Il s'agit d'un service rendu, permettant de bénéficier de tarifs avantageux et d'éviter les démarches personnelles en librairie **mais en aucun cas d'une obligation**. Vous restez donc libre d'acquérir vos manuels par tout autre moyen à votre convenance.

Classe de Mise à Niveau : ≈ 130 € + 15 € (cotisation FNAPEETH).

Frais de reprographie : montant forfaitaire de 23 € pour l'année scolaire

3. LE LOGEMENT

a) L'internat

L'internat du lycée est réservé prioritairement aux élèves de BAC et BEP. Les étudiants ne peuvent donc y avoir accès que de façon ponctuelle, dans l'hypothèse de places demeurées vacantes (priorité aux plus jeunes). La pension comprend l'hébergement et les trois repas quotidiens.

Tarif (au 01/01/07) : 1 440.00 € pour l'année scolaire

L'internat est fermé les week-ends (du vendredi soir au dimanche soir), les jours fériés et durant chaque période de vacances scolaires. Une seconde solution d'hébergement devra donc être trouvée pour les étudiants n'ayant pas la possibilité de rentrer dans leur famille.

b) Logements extérieurs

THONON ne possède pas le statut de « Ville Universitaire » et le CROUS n'y est pas représenté. La plupart des étudiants occupent donc des logements privés, loués en ville à des particuliers. Il faut compter entre 300 € et 600 € de loyer mensuel en moyenne selon la surface, le type de logement, etc.

Le lycée se situe **en centre ville**.

Les repas peuvent être pris au lycée, partiellement ou intégralement selon le souhait de chacun. Une carte de paiement magnétique, **rechargeable**, permet l'accès au restaurant scolaire.

Prix de la carte (01/01/07) : 3 €

Prix du repas (01/01/07) 4.20 € (crédit minimum : 10 repas)

Les repas non utilisés, restant sur la carte, sont remboursés en fin d'année scolaire.

Aide au logement : les étudiants de moins de 26 ans peuvent, en principe, bénéficier des aides au logement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales sur simple demande (APL ou ALS). Il est conseillé, avant la signature d'un contrat de location, de vérifier les droits liés au logement.

4. COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

L'adhésion à la Sécurité Sociale étudiante est obligatoire au moment de l'inscription. Elle n'est généralement payante qu'à partir de l'année où l'étudiant atteint ses **20 ans**, mais des nuances existent en fonction de la profession des parents et du système dont ils dépendent (se renseigner).

Cotisation forfaitaire pour l'année 2006/2007 : 189 €

Ceux qui le souhaitent peuvent souscrire une mutuelle complémentaire dont les tarifs varient entre 48 € et 336 € selon les garanties proposées.

Par ailleurs, une assurance doit également être souscrite pour le logement dont l'étudiant est locataire. Les tarifs varient entre 48 € et 107 € selon les types de logement.

5. LA VIE ETUDIANTE

a) Les associations

Deux associations se proposent de venir en aide à nos étudiants afin de faciliter leurs études et leur intégration au lycée :

- L'ASSOCIATION des BTS du SAVOIE LEMAN vise à une meilleure intégration de ses adhérents, dans l'établissement et dans la ville, organise les spectacles et « dîner de gala » de fin d'année mais c'est un relais intéressant, en plus de l'association des anciens élèves, pour les propositions d'emplois et les « extras ».
Adhésion facultative de 5€ pour l'année scolaire
- SAVOIE LEMAN PROMOTION anime et gère les activités extra scolaires des étudiants mais aussi les actions de promotion (concours, trophées), d'animation (tournois sportifs) et de sensibilisation (Téléthon).
Adhésion facultative de 15 € pour l'année scolaire

b) Vie Pratique

- Il est très fortement recommandé à chaque étudiant de posséder un compte bancaire à son nom, même quand la famille prend en charge le règlement des factures.
- Les étudiants ont accès librement à INTERNET depuis les ordinateurs du club informatique ou du C.D.I. sous réserve de respect de la Charte Informatique.

c) Les Déplacements

THONON est une petite ville et le Lycée est situé en plein centre. Les déplacements se font donc aisément à pied ou en vélo.

Il existe une compagnie de BUS urbains (voir site Internet de la ville) avec un arrêt devant l'établissement. Les possibilités de parking sont par contre très limitées et l'usage de la voiture pour les trajets quotidiens est déconseillé.

ETUDIANTS ETRANGERS

Formalités administratives spécifiques

AVANT son arrivée, l'étudiant doit posséder un visa parfaitement en règle. (Ceci concerne les étudiants étrangers hors Union Européenne)

Une fois sur place, il devra effectuer les démarches nécessaires pour :

- Obtenir sa carte de séjour
- Se mettre en règle vis à vis des autorités médicales (visite médicale obligatoire. Convocation générée par le dépôt de la demande de carte de séjour)
- Obtenir les différentes aides auxquelles il peut prétendre

L'administration du lycée ne peut en aucun cas se charger de ces démarches qui sont personnelles. Cependant elle se tient à la disposition de l'étudiant pour une aide, un conseil ou un soutien éventuel.

Couverture sociale et assurances

Se reporter au chapitre 4 ci-dessus.

Assurance complémentaire (servant à couvrir les frais médicaux non pris en charge par la Sécurité Sociale) : les étudiants issus de certains pays de **l'Union Européenne** peuvent éventuellement bénéficier d'une **extension de l'assurance** souscrite dans leur pays d'origine par eux-mêmes ou leurs parents (se renseigner)

Certains étudiants étrangers peuvent prétendre à une mutuelle complémentaire gratuite dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) suivant leur pays d'origine (à voir sur place)

La Vie Etudiante

Se reporter au chapitre 5 ci-dessus.

TELEPHONE : les étudiants étrangers ont la possibilité de faire l'acquisition d'une puce électronique pour leur téléphone portable, auprès des différents opérateurs donnant accès au réseau français (≈ 30 €).

Liens et contacts utiles :

www.ville-thonon.fr
www.thononlesbains.com

www.edufrance.fr
www.egide.asso.fr

Association BTS : savoielemanbts@orange.fr
Association Parents d'Elèves (FNAPEETHT) : 06.14.96.44.53